

La Voix de l'Opposition de Gauche

DOCUMENT

Pr Christian Perronne : Soutien par lettre ouverte d'un retraité de la fonction publique à Martin Hirsch

FranceSoir

Le 2 janvier 2021

En soutien au Professeur Christian Perronne, Mr Joel Raymond, retraité de la fonction publique d'Etat a écrit cette lettre ouverte le 1 janvier 2021 à Martin Hirsch Directeur Général de l'APHP. Cette lettre demande à Martin Hirsch de revenir sur sa décision suite à [l'acharnement](#) que l'on a vu contre le Pr. Perronne, cible de beaucoup d'attaques évoquées dans [l'émission le Défi de la Vérité](#). Me Benages [a expliqué dans son debriefing](#) les diverses actions prises par le Pr Perronne y compris [contre le décret visant à museler le droit d'expression des médecins](#).

Lettre Ouverte à Monsieur Martin HIRSCH Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris **Objet : Éviction du Professeur PERRONNE de son poste de Chef de Service dans un grand hôpital.**

Diffusion : Monsieur Martin HIRSCH ; Monsieur le Ministre VERAN, Monsieur PERRONNE, Médias et associations divers, bouteille à la mer, etc...

Monsieur le Directeur Général,

Je vous fais une lettre que vous lirez peut-être....si vous avez le temps « Sur mes cahiers d'écolier Sur mon pupitre et les arbres Sur le sable sur la neige J'écris ton nom .../... Et par le pouvoir d'un mot Je recommence ma vie Je suis né pour te connaître Pour te nommer Liberté. » Contre tout ce que nous a apporté notre République, contre toute logique cartésienne, contre notre culture, contre nos lois, contre notre Histoire, contre votre propre histoire, vous avez porté gravement atteinte à la Liberté en prenant une décision fautive, décision dont les conséquences sont extrêmement graves pour l'individu concerné mais également pour toute la société.

Vous avez prononcé une sentence que je considère inique et brutale en arguant du fait que vous aviez pris cette décision « avec le soutien de l'ensemble de la communauté médicale ou plutôt poussé par la communauté...//... ." (sic dans "Le grand Jury" sur RTL-LE FIGARO-LCI du 20/12 !). Je pense que vous avez plutôt suivi l'avis de « sachants » présélectionnés (naturellement ou volontairement) dont vous ne pouviez méconnaître, pour certains d'entre eux le risque de conflit d'intérêt ou pour d'autres, leurs mensonges opportuns. (Les masques, les tests, le Remdésivir [« gratuit » mais coûteux et reconnu inefficace et dangereux], le clonazépam, dont l'usage en EPDAD, à défaut d'une autre prise en charge, a fait et fait pour le moins controversé, etc....) Il faut se souvenir qu'en l'an 1633 déjà, et contre la doxa qui prévalait en ce temps, la légende dit qu'un célèbre savant, après sa condamnation par l'inquisition, fut contraint d'abjurer pour « sauver sa tête

». Il aurait alors marmonné « E pur si muove » (Et pourtant elle tourne). La suite a cependant prouvé que seul contre les autres il avait eu raison!

Je ne sais si celui que vous avez sanctionné abjurera sa théorie tant il est vrai qu'en l'an 2020, l'usage veut que l'on ne coupe plus les têtes de la même façon en raison de la désuétude de l'arsenal qui permettait cette solution radicale. Si cela évite les mauvais raccourcis, résister et chercher à faire émerger une « vérité » comportent encore de grands risques et nécessitent toujours un grand courage.

Vous êtes vous demandé S'IL NE POUVAIT, LUI AUSSI, AVOIR RAISON ?

La question mérite d'être posée, d'autant qu'à l'origine, s'ils n'étaient qu'une poignée à contester la stratégie « officielle » fixée par les autorités de santé pour lutter contre les dégâts de la pandémie et à proposer des stratégies alternatives, leur nombre augmente singulièrement et ils font maintenant nombre. Forts de leurs combats pour soigner tout en étant démunis et « quoi qu'il leur en coûte », ils délivrent des constats, des témoignages, des études et des démonstrations qui pour le moins apparaissent crédibles et sérieux. Tous ces soignants, du plus humble médecin de campagne (des héros !) au Professeur le plus renommé sont ils alors des « complotistes » ou des charlatans ? Si oui, cela présume d'une purge massive dans les semaines ou mois à venir, purge qui n'honorera pas ceux qui, par une funeste erreur, les auraient recrutés... puis sanctionnés !

L'exécutif, au lieu de faire converger les énergies de façon transparente et démocratique au seul bénéfice de nos concitoyens s'est employé à diviser la communauté médicale. Ainsi et pour ne citer qu'un exemple, la France accorde une ATUc au remdésivir injectable qu'il a fallu arrêter en raison de ses effets délétères alors qu'il la refuse à l'IHU pour l'hydroxichloroquine devenue comme par enchantement un médicament dangereux après des décennies de libre utilisation sans inconvénients significatifs signalés. Voilà un moyen peu glorieux d'empêcher que ne soit explorée puis exploitée la pluralité des soins possibles : Pour quelles raisons ?

La sagesse aurait voulu que nos dirigeants (dont vous faites partie), sans esprit partisan, aient enfin l'art de faire converger les énergies. Mais comme pour rendre cette division irréductible, il faut discréditer, sanctionner, bâillonner, et j'entends déjà le « C'est pas moi, « pardon, c'est lui » qui a commencé !» des cours de récréation (Cf.

toujours la même émission). Ne nous y trompons pas, le jour viendra où émergera une « vérité » qui permettra de séparer le bon grain de l'ivraie, mais à quel prix ?

Les études cliniques et randomisées publiées par ceux que vous accusez de « fanatisme de l'hydroxychloroquine » et qui ont pignon sur rue (on peut ajouter l'ivermectine, et accessoirement le zinc, la vitamine D3, l'azithromycine, etc..), connaissent un vrai foisonnement et mettent en cause de façon de plus en plus probante les « certitudes dominantes » affichées actuellement. Pour on ne sait quel dessein, elles n'entraînent dans la précipitation, comme unique réaction des autorités gouvernementales et sanitaires, que l'interdiction, pour le grand public, de se procurer les produits concernés précédemment en accès totalement libre : c'est une inadmissible et inacceptable atteinte à la LIBERTE des médecins de prescrire et au patient de choisir. Pourtant, le Doliprane, recommandé par ces mêmes autorités dans le traitement de la COVID, est un médicament qui peut être mortel : ne faudrait-il pas en interdire aussi la libre utilisation et commercialisation ?

Alors que toutes les compétences médicales et toutes les énergies sont nécessaires dans la situation actuelle, tout en précisant entre autre, qu'il y avait «... Zéro censure... », vous avez pris le parti de (sic) « ...mettre fin à la possibilité de voir quelqu'un s'exprimer tout en ayant la qualité de chef de

service dans un grand hôpital... » (Cf. « Le grand Jury » précité). Cet argument n'est pas recevable dans le pays des droits de l'Homme (Liberté d'expression !) et met en lumière un parti pris d'exclusion qui n'a rien de démocratique et ne vous ressemble pas.

Par ailleurs, les principaux griefs que vous avez exprimés à l'endroit du Professeur lors de cette émission semblent suggérer que la sanction infligée aurait pour motif des propos de nature diffamatoire ou des propos qui s'apparenteraient à un délit d'opinion, si tel était le cas, votre sanction est constitutive d'un abus de droit dans la mesure où vous n'avez pas qualité pour juger la chose. Elle serait donc nulle et non avenue.

Enfin, les développements que vous avez présentés au « grand jury » ont laissé à l'auditeur que je suis, le sentiment, puis la conviction que vos propos ne correspondaient pas vraiment à votre pensée intime. Cette conviction est fondée sur des éléments factuels que l'on identifie sans difficulté en analysant rationnellement et finement votre propos. Si cela ne permet de constituer la preuve que cette décision n'est pas la vôtre, ces éléments par leur nombre, leur nature, leur imprécision ou leur flou, ainsi que vos hésitations et contradictions (notamment sur le « besoin du contradictoire ») me le laissent cependant penser.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous demander l'annulation immédiate de la décision d'éviction de l'éminent Professeur PERRONNE de son poste de Chef de Service qui depuis 20 ans, n'a rien perdu de son esprit novateur et de sa capacité d'innovation pour toujours mieux soigner ses patients. Alors que je considère la sanction infligée comme un faux pas, une telle annulation, serait plus conforme à la trajectoire que vous vous êtes dessinée, honorable, il y a aussi plus de 15 à 20 ans.

A GLEIZE le 01/01/2021 Joël RAYMOND